



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

clercs et employés de notaires : caisses

Question écrite n° 112910

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la question de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). En effet, les clercs et employés de notaires réclament que les mécanismes de compensation financière de leur régime soient révisés afin d'atteindre les objectifs assignés par le législateur, à savoir remédier aux inégalités provenant des déséquilibres démographiques, et aux disparités de capacités contributives entre les différents régimes. Par ailleurs, ces derniers considèrent que cette révision des mécanismes de compensation ne devra pas remettre en cause le respect de l'autonomie des régimes de protection sociale, ni les avantages acquis par les différents régimes. Elle ne devra pas, non plus, porter atteinte à l'existence des institutions de protection sociale. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de pallier à ce problème, en empêchant l'augmentation globale des transferts sociaux qui serait préjudiciable à l'avenir du régime.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112910

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12921